

- 9- Mise en place des moyens de transport adéquats pour les ouvriers agricoles (Employés des Plantations) ;
- 10-Révision des avantages sociaux des salariés admis à la retraite (Indemnités de départ, Pensions) ;
- 11-Paiement des allocations familiales et des indemnités journalières des femmes en couches ;
- 12-Uniformisation des avantages des Cadres selon leurs catégories (RPR, Indemnités de transport Congés, Carburant domestique etc.);
- 13-Engagement d'une nouvelle politique pour l'entretien régulier des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas ainsi que de leur renouvellement (replanting) ;
- 14-Extension des Plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas ;
- 15-Extension des Usines (Usine de traitement du caoutchouc et Huilerie)
- 16-Rénovation des cités ouvrières sur les différents sites (Bâtiments, Electricité, Plomberie sanitaire, etc.) ;
- 17-Rétablissement de l'octroi des prêts bancaires ;
- 18-Instauration d'une politique de gestion de carrière de formation et de perfectionnement continu ;
- 19-Opérationnalisation des nouveaux blocs du Centre Médical, de la Salle polyvalente, de la Radio et de la réouverture du Palm-Club SOGUIPAH ;
- 20-Mise en place d'un plan de gestion des risques professionnels ;
- 21-Arrêt immédiat des contrats de gré à gré occasionnant des dépenses faramineuses qui ne sont pas directement liées à la production de l'entreprise ;
- 22-Mise en place et validation des fiches de fonction des différents postes ;
- 23-Paiement des primes de fêtes religieuses ;
- 24-Paiement de la prime de fin d'année (Treizième mois) ;
- 25-Régularisation des valeurs du carburant domestique payé dans la rubrique de paie: 1700 sur les bulletins de juillet 2019 à octobre 2021, soit 28 mois ;
- 26-Paiement des arriérés de locations de véhicules/motos ;
- 27-Rétablissement des locations de véhicules/motos ;
- 28-Révision à la hausse des frais de mission ;
- 29-Remise des primes d'intérim.

A titre de rappel, nous vous notifions que le dernier courrier du lundi 08 novembre 2021 adressé au Secrétaire Général du Syndicat de SOGUIPAH dont vous étiez ampliatrice au même titre que les autorités déconcentrées est resté sans suite.

Dans l'espoir d'un règlement rapide de la situation, veuillez croire Monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre profond respect.